



CNSMD de Lyon  
Direction Géry Moutier  
3 Quai Chauveau, C.P. 120  
F-69266 Lyon cedex 09

Téléphone : 33 (0)4 72 19 26 26  
Télécopie : 33 (0)4 72 19 26 00  
[www.cnsmd-lyon.fr](http://www.cnsmd-lyon.fr)



## SOMMAIRE

---

	<i>Pages</i>
<i>Sommaire</i>	
Lettre du Directeur	2
1. Organisation des études chorégraphiques	4
2. Organisation de la première année d'étude pour les musiciens	4
3. Organisation des études musicales	5
4. Assiduité aux cours	8
5. La médiathèque Nadia Boulanger	9
6. Vos représentants étudiants	9
7. Prêt de salles	10
8. Calendrier de l'année 2016-17	10
9. Vie étudiante	11
10. Plan du CNSMDL	13

## FÉLICITATIONS !

Vous venez d'intégrer le CNSMD de Lyon, établissement public du Ministère de la culture et de la Communication. En phase avec le paysage de la création et de la diffusion, nous avons pour mission de vous préparer à une vie artistique professionnelle en danse ou en musique.

Dévoués à cette mission, la direction, les artistes enseignants et l'équipe administrative sont heureux de vous accueillir.

- Le premier cycle supérieur vous conduira au DNSP (*Diplôme National Supérieur Professionnel de musicien ou de danseur*, Bac+3) que vous pourrez compléter par l'obtention du DE (*Diplôme d'Etat*) pour les étudiants en Accompagnement piano et Direction de chœurs, et par l'obtention d'une *licence Musique & musicologie* ou d'une *licence Arts de la scène*.

- Le second cycle supérieur conduit à l'obtention d'un diplôme qui confère le grade de Master (Bac +5); il est particulièrement axé sur le projet personnel soutenu par la Recherche.

- Le troisième cycle se décline sous deux formes différentes, le *Doctorat de musique: recherche et pratique* (Bac +8), et l'*Artist Diploma*, diplôme d'établissement, sur projet artistique post master.

Le CNSMD décerne aussi les CA (Certificat d'Aptitude) à l'enseignement, en musique comme en danse.

Les compétences acquises dans d'autres établissements avant votre admission peuvent être validées par la procédure dite de V.A.A. (Validation des Acquis Antérieurs).

L'établissement est associé à l'Université de Lyon et membre fondateur du CHEL(S) Collège des Hautes Etudes Lyon-Sciences, avec Sciences-Po, Ecole Centrale, Ecole Normale Supérieure, VetAgroSup.

Vous profiterez des très nombreux partenariats professionnels et institutionnels du CNSMD, en France ou à l'étranger.

Vos études au CNSMD s'articulent en plusieurs unités d'enseignement: la discipline principale, les disciplines associées et les activités collectives, la culture musicale, et d'autres acquisitions de compétences nécessaires à votre enrichissement intellectuel et pratique; les matières et les cours étant distincts, il vous appartient de connecter les savoirs et savoir-faire au coeur même de votre pratique.

Notre pédagogie a évolué ces dernières années pour laisser plus d'espace pour les projets, aux travaux transversaux, à la recherche, et aux nouvelles formes scéniques. J'y suis très attaché, convaincu que le monde professionnel auquel vous vous destinez sera celui, au-delà de votre vocation et de l'indispensable excellence artistique, de la transversalité de l'intelligence des arts, de la généreuse prise de risque, de l'ouverture à l'autre, de la réinvention.

Vos études, dans ce cadre, vont exiger de vous un engagement, un temps et un investissement complets, un suivi attentif. Assiduité et ponctualité aux cours comme aux activités d'ensemble conditionneront aussi votre réussite.

L'établissement réunit une étonnante conjonction de grands talents, de hautes compétences, de connaissances, de sensibilités et d'humanité dont vous ferez votre miel.

Vous respecterez vos obligations, vos partenaires, les équipes pédagogiques, administratives et techniques qui vous accompagnent. Vous préserverez les matériels mis à votre disposition, les bâtiments, les mobiliers, les instruments et les documents, tout ce bien commun dont chacun d'entre nous est responsable.

Enfin vous prendrez attentivement connaissance du règlement des études, comme du règlement intérieur.

Nous vous souhaitons une inlassable curiosité afin de profiter pleinement de la richesse de l'offre du CNSMD et de ces années...qui passent si vite!

Les étudiants sont représentés par leurs élus dans différentes instances du CNSMD : Conseil pédagogique, Conseil d'administration, ainsi que Commission des diplômes, commission logement et conseil de discipline. Vous serez ainsi appelés à renouveler vos représentants au Conseil pédagogique dans les toutes prochaines semaines.

**GERY MOUTIER**

DIRECTEUR

# 1 - ORGANISATION DES ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

L'objectif de la formation supérieure en danse du CNSMD de Lyon est de construire en quatre années (une année préparatoire et trois années de cursus à temps plein), des interprètes professionnels de haut niveau, capables d'apporter à leur art une contribution authentique et forte, de donner vie au répertoire comme d'enrichir la création.

## DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR PROFESSIONNEL DE DANSEUR -DNSPD

Il existe deux sections : danse classique et danse contemporaine. L'effectif maximum de chacune des classes est de 14 élèves (français ou étrangers) par section et par année.

Les études ont une durée de 4 ans : année préparatoire, DNSPD1, DNSPD2, puis DNSPD3 qui est l'année du Jeune Ballet. Elle s'organise, hors l'année du Jeune ballet, autour de quatre unités d'enseignement (UE) regroupant les disciplines enseignées au CNSMDL

**UE 1** : discipline principale :

- danse classique: classes quotidiennes et collectives, travail des spécificités techniques et stylistiques, étude du répertoire, travail du pas de deux, atelier de composition
- danse contemporaine : classes quotidiennes et collectives, travail des spécificités techniques et stylistiques, travail de duos, ateliers de composition et d'improvisation.

**UE 2** : discipline complémentaire associée à la discipline principale : -danse contemporaine pour les danseurs classiques -danse classique pour les danseurs contemporains sous forme de classes collectives.

**UE 3** : disciplines de culture : formation musicale, anatomie/physiologie, analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, histoire de la danse.

**UE 4** : pratiques et savoirs associés : méthodologie de recherche, aspects juridiques et pratiques du métier, techniques de la scène, langues vivantes, pratiques somatiques, pratiques vocales, théâtre sous forme de séminaires. Ces classes sont collectives.

### **DNSPD3 (4e année) : Jeune ballet**

Un enseignement artistique supérieur se doit, en fin de cursus, d'aménager une transition entre l'apprentissage et la vie professionnelle. Les étudiants de dernière année des sections classique et contemporaine sont mis en situation professionnelle par le biais de leur participation à la vie du jeune ballet. Les jeunes interprètes du CNSMD, à l'aube de leurs carrières professionnelles, se voient ainsi offrir l'opportunité de se frotter à divers univers chorégraphiques et musicaux ainsi que de mener des actions pédagogiques avec des publics différents. Chaque étudiant est poussé à assumer ses responsabilités sur le plan professionnel et humain, à travailler en collaboration avec une équipe artistique et administrative. Il a l'occasion d'interpréter des œuvres qui font l'histoire de la danse et des pièces créées par des chorégraphes. Le jeune ballet est invité chaque saison à la Maison de la Danse de Lyon et se produit en tournée nationale.

### **LICENCE " ARTS DU SPECTACLE"**

Par convention avec l'Université Lumière Lyon 2, les étudiants du CNSMD de Lyon titulaires du baccalauréat, s'ils le souhaitent, pourront obtenir, parallèlement à leur DNSPD, une licence. Ils doivent procéder à une double inscription à l'Université Lyon 2 et au CNSMD de Lyon, et suivre et valider les enseignements complémentaires dispensés par l'Université Lyon 2.

**POUR INFORMATION - LA FORMATION A L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE** enseignée au CNSMD Lyon s'adresse aux professionnels de la danse : danseurs, professeurs, chorégraphes, souhaitant compléter leur expérience afin de s'investir dans une recherche sur l'art d'enseigner la danse et de trouver des applications pratiques adaptées à l'enseignement public.

Les études conduisent à la délivrance du Certificat d'Aptitude en danse. Elles sont d'une durée de 700 heures pour chacune des options (classique, contemporain, jazz) et réparties sur 2 années sous forme de sessions pendant les vacances scolaires.

DANSEURS ET MUSICIENS,  
L'ENSEMBLE DU CURSUS QUE VOUS ALLEZ SUIVRE (ORGANISATION DES  
ENSEIGNEMENTS, EXAMENS, DELIVRANCE DE DIPLOME...) EST REGI PAR LE  
**REGLEMENT DES ETUDES** CONSULTABLE AU SERVICE DES ETUDES OU SUR LE SITE  
CNSMD-LYON.FR  
VOIR COMPLEMENTS : LES « INDISPENSABLES » DE L'ETUDIANT).

## 2 - ORGANISATION DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES POUR LES MUSICIENS

Votre cursus au Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon comprend :

- un enseignement dans la discipline principale, discipline dans laquelle vous avez présenté les épreuves du concours d'entrée,
- un enseignement dans des disciplines complémentaires obligatoires et optionnelles, conformément au règlement des études.

### A ► DÉTERMINATION DES HORAIRES DANS LA DISCIPLINE PRINCIPALE

Les cours commencent dès **le lundi 12 septembre 2016**.

Vous devez déterminer vos heures de cours avec votre professeur (1h minimum par semaine) et son assistant (1h 30 maximum par semaine).

### B ► ORGANISATION DANS LES DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES :

**Consultez dans le hall d'accueil ou au service des études  
le planning des professeurs des disciplines complémentaires  
ainsi que les messages affichés par les enseignants  
ou le service des études**

Les **inscriptions** dans les disciplines complémentaires s'établiront comme suit :

- 1) chant choral (UE3) : les cours des 13 et 15 septembre 2016 seront consacrés à la présentation des cours, à des tests de constitution de groupes ainsi qu'aux tests de tessiture des étudiants absents de la semaine d'intégration sur dérogation. Les effectifs définitifs et les formats des groupes seront établis à l'issue des cours du jeudi 15 septembre. Inscription sur les panneaux d'affichage du service des études le lundi 19 septembre. Début des enseignements le lendemain, 20 septembre.
- 2) Déchiffrage (UE2) : directement sur les panneaux d'affichage du service des études. Les cours débutent le lundi 12 septembre 2016.
- 3) Discipline complémentaire de culture (UE3) : elle sera à choisir à l'issue du bilan d'orientation. Elle est à choisir parmi : *initiation à l'analyse, art et civilisation, histoire de la musique, ethnomusicologie, analyse appliquée, analyse XX-XXIe siècles, écriture, base scientifique des techniques nouvelles*. Les jours et horaires de cours des professeurs sont affichés dans le couloir du service des études. Dans le cadre de ces disciplines de culture, chaque étudiant doit suivre pendant le cursus de 1er cycle, au moins un semestre d'art et civilisation ou d'histoire de la musique.  
Votre interlocutrice : Yvette DUCRUIT bureau S020 : 04 72 19 26 11. Les cours débutent le lundi 12 septembre 2016.
- 4) musique de chambre (UE2): réunion d'information vendredi 9 septembre 2016 à 15h15-16h15 salle Ensemble pour tous les instrumentistes sauf musique ancienne, harpe, orgue, contrebasse, percussions (la musique de chambre pour ces disciplines est enseignée sous l'égide des professeurs de disciplines principales). Début des sessions de déchiffrage pour les formations de quatuor à cordes, de quintette à vent, de trio avec piano et de quatre mains la semaine du 12 septembre. Toutes les informations concernant la Musique de chambre sont affichées dans le couloir de l'entresol sud du CNSMD (accessible via le service des études). Votre interlocutrice : Emilie DRAPEAU, entresol bât. Sud : bureau SE 10B tél. 04 72 19 26 43

- 5) orchestre (UE2): vous devez prendre contact avec la régie d'orchestre dès la rentrée. Votre participation aux séries d'orchestre symphonique est obligatoire. La régie gère aussi les activités d'ensemble pour lesquelles vous recevrez la programmation dès la rentrée.  
 Votre interlocuteur : Denis ETIENNE, bureau de la régie à proximité immédiate de l'entrée artiste de la salle Varèse, tél. 04 72 19 26 63.
- 6) ateliers d'improvisation (UE3) et de sensibilisation à la pédagogie (UE4) : Vous devez participer obligatoirement à un séminaire par semestre dans ces deux disciplines. Inscriptions libres dès octobre sur les panneaux d'affichage du service des études.  
 Votre interlocutrice: Yvette DUCRUIT bureau S020 : 04 72 19 26 11

### 3. ORGANISATION DES ÉTUDES MUSICALES

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL) est un établissement public sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication, fondé en 1980.

Les cursus du CNSMD de Lyon s'inscrivent dans le processus du LMD (Licence – Master – Doctorat) conformément aux termes de la *Déclaration de Bologne* (1999) dans le but de créer un espace européen de l'enseignement supérieur (EEES).

Les objectifs de cette réforme étaient de :

- créer un système de diplômes facilement lisibles et comparables destiné à favoriser la mobilité étudiante dans l'espace européen ;
- mettre en place un système de crédits ECTS (*European Credit Transfert System*) pour valider des études partagées entre divers établissements européens ;
- garantir une « Assurance qualité » ;
- développer la recherche.

Les études du CNSMD de Lyon sont des études à plein temps. L'assiduité aux différents enseignements est obligatoire. Les études sont organisées en trois cycles donnant lieu aux diplômes suivants correspondant à l'obtention de points de crédits ECTS :

- 1<sup>er</sup> cycle : DNSPM (3 ans, 180 ECTS) ;
- 2<sup>ème</sup> cycle : Diplôme conférant le grade de Master (2 ans, 120 ECTS),
- 3<sup>ème</sup> cycle : Doctorat (3 ans) en partenariat avec l'École doctorale 3LA ou Artist Diploma (3 semestres) contractualisé sur projet artistique.

#### Unités d'enseignement

Les études s'organisent autour de quatre Unités d'Enseignement (UE) regroupant la plupart des disciplines actuellement enseignées au CNSMD de Lyon. Les quatre Unités d'Enseignement sont les suivantes :

- **UE 1. Discipline principale** (faisant l'objet du concours) : instrument, voix, écriture, direction de chœurs, création musicale, culture musicale ;  
 ➤ Liste des disciplines principales :  
<http://www.cnsmd-lyon.fr/fr-2/les-formations/disciplines-principales>
- **UE 2. Disciplines complémentaires associées** à la discipline principale : disciplines de pratique collective ou individuelle liées à la discipline principale (musique de chambre, orchestre, déchiffrage, etc.) ;
- **UE 3. Discipline de culture** : disciplines théoriques ou liées à une pratique musicale (analyse appliquée, analyse xx<sup>e</sup>, histoire de la musique, art et civilisation, écriture et analyse musique ancienne, écriture, ethnomusicologie, bases scientifiques des techniques nouvelles, etc.) ;
- **UE 4. Compétences associées** : langue vivante, improvisation, stages d'insertion professionnelle, projets personnels, etc.  
 ➤ Liste des disciplines complémentaires :  
<http://www.cnsmd-lyon.fr/fr-2/les-formations/disciplines-complementaires-musique>

• **1<sup>er</sup> cycle : Formation conduisant au DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL DE MUSICIEN (DNSPM)**

Le 1er cycle Musique est d'une durée de trois ans qui peut être compressible en fonction des acquis précédents de l'étudiant (commission de validation des acquis antérieurs, attention remise des demande au service des étude jusqu'au 15 septembre) ; qui peut être suivie d'une réduction de scolarité sur approbation de votre professeur de discipline principale du directeur des études et de la commission des diplômes.

Il permet l'obtention du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) – délivré par le directeur de l'établissement aux étudiants ayant obtenu 180 ECTS – après un récital public avec jury (épreuves publiques de fin de cycle). Le passage en 2e cycle est également conditionné par le dépôt d'un projet de recherche.

Licence de musique : par convention avec l'Université Lumière Lyon 2, les étudiants du CNSMD de Lyon titulaires du baccalauréat, s'ils le souhaitent, pourront obtenir, parallèlement à leur DNSPM, une licence de musique. Ils devront procéder en 3<sup>ème</sup> année, à une double inscription à l'Université Lyon 2 et au CNSMD de Lyon, et valider les deux enseignements dispensés par l'Université Lyon 2, soit 1 par semestre (19 à 21 h) au choix parmi les enseignements de 3e année.

• **2<sup>ème</sup> cycle : formation conduisant au DIPLÔME DE DEUXIÈME CYCLE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER**

Le 2<sup>ème</sup> cycle Musique est d'une durée de deux ans incompressibles.

Les enseignements délivrés sont regroupés dans trois Unités d'Enseignement :

- UE 1. Discipline principale : disciplines ouvertes au concours d'entrée (instruments, voix, direction de chœurs, écriture, composition, musique de chambre, culture musicale) ;
- UE 2. Disciplines associées à la discipline principale (musique de chambre, orchestre) et 1 discipline complémentaire en lien avec le projet de recherche en Master ;
- UE 3. Compétences associées : langue vivante, stages d'insertion professionnelle, méthodologie appliquée à l'objet de recherche, rédaction du mémoire de master...

**DIPLÔME**

Par arrêté du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 16 juillet 2010, le grade de Master est conféré de plein droit, après obtention de 120 ECTS, aux titulaires des diplômes de deuxième cycle supérieur de : musicien-interprète, direction de chœurs, culture musicale, composition et écriture, délivrés par le CNSMD de Lyon.

• **MASTER COPECO, « CONTEMPORARY PERFORMANCE AND COMPOSITION »**

Un Master commun itinérant en interprétation et composition, porté par quatre établissements supérieurs européens partenaires, mise en place à compter de la rentrée 2014.

Les 4 établissements impliqués sont Eesti Muusika- ja Teatriakadeemia (Académie nationale de musique et de théâtre d'Estonie), Hochschule für Musik und Theater Hamburg (Université musique et théâtre de Hambourg), Kungliga Musikhögskolan i Stockholm (Conservatoire royal de musique de Stockholm) et le Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon (CNSMD de Lyon).

➤ Pour plus de renseignements :

<http://www.cnsmd-lyon.fr/fr-2/international/copeco-contemporary-performance-and-composition>

**Les « indispensables » de l'étudiant ci-dessous en téléchargement :**

➤ règlement des études juillet 2014 :

<http://www.cnsmd-lyon.fr/wp-content/uploads/2013/05/règlement-études-mars20131.pdf>

➤ Règlement des activités d'ensemble (pdf)

[http://www.cnsmd-lyon.fr/wp-content/uploads/2012/09/regl\\_actiensemble1.pdf](http://www.cnsmd-lyon.fr/wp-content/uploads/2012/09/regl_actiensemble1.pdf)



### • **3<sup>e</sup> cycle : LE DOCTORAT « RECHERCHE ET PRATIQUE »**

Ce cycle est ouvert sur concours aux candidats, titulaires d'un diplôme national de master ou d'un des diplômes du CNSMDP ou du CNSMDL conférant le grade de master, ou ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant d'une validation d'acquis, en chant, instrument, jazz, musique ancienne, musique de chambre instrumentale ou vocale, direction de chœur ou d'ensemble instrumental, écriture ou composition, qui désirent conjointement pratiquer une activité d'interprète/compositeur de haut niveau et mener une recherche pour et à travers l'interprétation ou la composition tout en s'inscrivant dans une dynamique d'insertion professionnelle. Les étudiants devront procéder à une double inscription à l'Université partenaire et au CNSMDL.

**Durée :** La préparation du doctorat s'effectue, en règle générale, en 3 ans. Des dérogations peuvent être accordées dans les conditions prévues à l'article 15 de l'arrêté du 7 août 2006.

**Diplôme :** Le Doctorat « Recherche et pratique » est délivré à l'étudiant lorsqu'il a réalisé avec succès :

- une prestation instrumentale ou vocale (ou composition) en relation avec le sujet de la thèse ;
- la rédaction et le dépôt d'une thèse, pouvant être accompagnée d'autres documents ou supports ;
- la soutenance de la thèse écrite.

➤ Règlement du doctorat « Recherche et pratique » :

<http://www.cnsmd-lyon.fr/wp-content/uploads/2014/01/Doctorat-Recherche-pratique.pdf>

➤ École doctorale 3LA (ED 384) :

<http://portail.univ-st-etienne.fr/bienvenue/recherche/ecole-doctorale-lettres-langues-linguistique-arts-ed-484-3la-293231.kjsp>

### • **3<sup>ème</sup> cycle : ARTIST DIPLOMA**

Ce 3<sup>ème</sup> cycle Musique, proposé par le CNSMD de Lyon, est ouvert aux candidats musiciens désirant pratiquer une activité musicale de haut niveau et développer conjointement un projet personnalisé dans le domaine de l'interprétation, de la création ou de la diffusion artistique, en s'inscrivant dans une dynamique d'insertion professionnelle.

#### **Déroulement du cursus**

La durée du cursus de l'Artist Diploma est liée à la nature du projet personnel de l'étudiant, elle s'étend généralement sur une moyenne de 3 semestres.

- 1<sup>er</sup> semestre : précision du projet
- 2<sup>ème</sup> semestre : déroulement du travail de conception
- 3<sup>ème</sup> semestre : expérimentation et finalisation.

#### **Diplôme**

Un diplôme de 3e cycle Artist Diploma est délivré, par le CNSMD de Lyon, à l'étudiant si la réalisation du projet initial est validée par ce même établissement et s'il a rempli ses obligations définies dans le programme de réalisation. Ce diplôme sera accompagné d'un document décrivant le parcours de réalisation du projet et de documents média témoignant de ce parcours.

### **FORMATION A L'ENSEIGNEMENT MUSIQUE**

**Diplôme d'État - DE :** les étudiants d'accompagnement piano et direction de chœurs peuvent, sous réserve de la réussite de la totalité de leur 1ère année de DNSPM et d'un examen d'admission, suivre un parcours conduisant à l'obtention du diplôme d'état en articulation avec leur parcours DNSPM.

**Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique -CA et master de pédagogie -**

D'une durée de 2 ans, la formation est accessible aux étudiants titulaire d'un DNSPM ou d'une licence.

La formation est bâtie autour de plusieurs données disciplinaires ou champs disciplinaires, ainsi que sur des périodes de stage ou d'observation dans les écoles de musique agréées par l'État.

La culture musicale, les sciences humaines et notamment les sciences de l'éducation, la didactique de la musique, la dimension épistémologique et les stages sous tutelle pédagogique sont donc les orientations principales de cette formation.

## 4 – ASSIDUITÉ AUX COURS

Les études au Conservatoire National Supérieur Musique et Danse de Lyon sont des études à temps plein. L'**assiduité** à tous les enseignements auxquels vous serez inscrit(e) conformément à votre planning individuel, est **obligatoire**.

### ► ABSENCES PREVISIBLES

Toute participation à une activité extérieure (musicale, chorégraphique extérieure ou autre), ou toute absence prévisible doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite

- **musiciens** : auprès de **Monsieur Christophe Duchêne**, directeur des études musicales, dès que vous avez connaissance de l'absence et au plus tard dans un délai de 15 jours précédant l'absence ou le début de l'activité.
- **danseurs** : auprès de **Monsieur Jean-Claude Ciappara**, directeur des études chorégraphiques.

**musiciens** : des imprimés destinés à cet usage sont disponibles sur les présentoirs au service des études. Vous devez déposer votre demande au pôle scolarité (S 020) du Service des études qui le transmet au *directeur des études musicales*.

La réponse du directeur, après avis des professeurs concernés, est donnée par le service des études.

**danseurs** : des imprimés destinés à cet usage sont disponibles auprès du secrétariat du département danse. Vous devez compléter l'imprimé et le déposer à l'accueil danse quinze jours avant la date de la manifestation ou de l'absence. La réponse du directeur, après avis des professeurs concernés, est donnée par le *secrétariat du département danse*.

### ► ABSENCES IMPRÉVUES

**musiciens** : vous devez appeler ou laisser un message au bureau de la scolarité (bureau S020, ou par mail à votre gestionnaire de scolarité : DNSPM clavier : Agnès Badet ; DNSPM hors clavier : Yvette Ducruit ; Master: Rachel Cunit, méls : prenom.nom@cnsmd-lyon.fr ). Vous devez préciser le motif et la durée prévue de l'absence, ainsi que le nom des enseignants concernés par celle-ci.

**Cette démarche ne constitue pas, en elle-même, un justificatif d'absence. Vous devez transmettre au bureau de la scolarité dans les 48 heures, tout document de nature à permettre l'appréciation de votre situation.**

Toute absence non justifiée est réputée irrégulière et passible de sanctions disciplinaires (avertissements, voire exclusion après convocation devant le conseil de discipline).

N'hésitez jamais à vous rendre au service des études si vous rencontrez des difficultés, et notamment auprès de Cécile Huin, chef du service des études (bureau S017 RDC).

Si vous êtes programmé(e) pour des activités d'ensemble (orchestre, atelier XX-21), votre absence devra impérativement être signalée au service de la régie : Denis Etienne (04 72 32 16 16) ou Eric Soldevilla (04 72 32 16 66). Si vous êtes programmé pour une activité interne à l'établissement qui vous empêche d'assister à un cours, vous devez en informer le professeur concerné par l'absence.

**danseurs** : Vous devez appeler ou laisser un message auprès du secrétariat du département danse (tél. 04 78 28 34 34) précisant le motif et la durée prévue de l'absence, ainsi que le nom des enseignants concernés par celle-ci.

Cette démarche ne constitue pas, en elle-même, un justificatif d'absence. Vous devez transmettre au secrétariat du département danse dans les 48 heures, un certificat médical attestant votre incapacité momentanée à suivre les cours de danse.

Toute absence non justifiée est réputée irrégulière et passible de sanctions disciplinaires (avertissement, voire exclusion après convocation devant le conseil de discipline).

N'hésitez jamais à solliciter un rendez-vous auprès du directeur des études chorégraphiques.



## 5 – LA MÉDIATHÈQUE NADIA BOULANGER

Centre de ressources pour les besoins de l'enseignement musical et chorégraphique ainsi que de la recherche, la Médiathèque Nadia Boulanger accueille étudiants, professeurs, musicologues et chercheurs. Créée en 1980, elle comptait à son origine uniquement les documents du legs Nadia Boulanger. En 30 ans, les collections ont considérablement augmenté puisque son fonds total est de 99 000 exemplaires.

### Ouverture et accès

**Salle de lecture** : du lundi au jeudi de 9h à 18h (le vendredi de 9h à 17h)

L'accès à la salle pour la consultation est libre.

Cette salle est ouverte durant les congés universitaires de 10h à 17h du lundi au vendredi ; elle est fermée les 3 premières semaines d'août et 10 jours à Noël durant la fermeture générale de l'établissement (cf. planning).

**Salle de prêt** : du lundi au jeudi de 10h à 18h (le vendredi de 10h à 17h)

Le prêt est de quinze documents, dont cinq CD ou DVD pour un mois.

Votre carte d'étudiant est aussi votre carte de lecteur, elle est obligatoire pour l'emprunt des documents et pour accéder depuis chez soi aux bases de données. Le prêt est accessible à la demande durant les congés universitaires.

**Catalogue** : il est disponible en ligne sur Internet [www.cnsmd-lyon.fr](http://www.cnsmd-lyon.fr) puis cliquer sur « médiathèque ».

**Inscription** : Votre carte d'étudiant vous donne un accès libre à la médiathèque, ainsi qu'à toutes les bibliothèques de l'Université de Lyon. Pour plus de renseignements sur le fonctionnement et sur les actualités de la médiathèque, vous pouvez vous référer au « guide du lecteur » et aux informations mises en ligne sur le portail documentaire du site.

## 6 - VOS REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS

Des représentants des étudiants musiciens et danseurs élus siègent obligatoirement : au conseil d'administration ; au conseil pédagogique ; à la commission des diplômes ; au conseil de discipline, ainsi qu'à différentes instances régulières nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement : attribution des logements de la résidence du CNSMDL, réunions pédagogiques concernant le déroulement de la scolarité, réunions de programmation de saison. Ils peuvent également être appelés à participer à des réunions de travail avec l'équipe de direction pour toute question concernant votre scolarité et les projets de l'établissement.

### - conseil d'administration

Il comprend des membres de droit, des personnes qualifiées et des membres élus, dont deux représentants étudiants. Ce conseil se réunit au moins une fois par semestre, et délibère sur le budget, le règlement intérieur, le rapport d'activités et le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

**Vos représentants 2016-2017 :**

Titulaires	Suppléants
Collège des étudiants danseurs	
RICHALET Julie	BARBE Jazz
Collège des étudiants musiciens	
CARTIER Adeline	LAVERGNE Isaure

### - conseil pédagogique

Il est composé de représentants élus du personnel enseignant, de représentants élus par les étudiants du Conservatoire. Ce conseil se réunit plusieurs fois par an. Il est consulté sur des questions d'ordre pédagogique ; il formule un avis sur le règlement des études avant sa présentation au conseil d'administration.

**Vos représentants élus jusqu'au 18 novembre 2016.** Ils siégeront au 1<sup>er</sup> Conseil pédagogique de l'année – 15 novembre puis seront remplacés par vos nouveaux représentants élus début octobre.

Collège des étudiants danseurs

Titulaires	Suppléants
BARBE Jazz	RICHALET Julie

Collège des étudiants musiciens

CAMIOLO Romain	TROPEE Igor
	KARRER Florent
VAN HEMELRYCK Charles	FINOT Nathalie

**A noter en octobre 2016, l'organisation des élections de nouveaux représentants musiciens et danseurs portant la voix des étudiants dans cette instance. Votre candidature en tant que candidat et votre participation au scrutin conditionnent la bonne réussite de ce dispositif représentatif.**

### - **commission des diplômes**

La commission des diplômes émet un avis sur tous les problèmes liés au déroulement de la scolarité des étudiants musiciens et danseurs : aménagement de scolarité, modification de cursus, prolongations et réductions de scolarité, équivalences et dispenses, congés et arrêts de scolarité. Elle statue aussi sur les cursus de fin de cycle et les demandes d'Erasmus. Cette commission se réunit à chaque fin de semestre pour les musiciens, et à la fin de l'année universitaire pour les danseurs.

### - **conseil de discipline**

Le conseil de discipline donne un avis au directeur sur les cas d'exclusion temporaire ou définitive d'un étudiant. Il peut également avoir à donner son avis sur toute faute commise par un étudiant. Tout étudiant peut choisir un défenseur de son choix parmi les représentants élus des étudiants au Conseil pédagogique ou au Conseil d'administration.

Contact : [delegates.etudiants@cnsmd-lyon.fr](mailto:delegates.etudiants@cnsmd-lyon.fr)

## 7 - PRÊT DE SALLES

Quelques règles simples à mémoriser pour que le prêt de salles réponde, **dans l'intérêt de tous**, à la fois aux besoins des étudiants, aux contraintes liées à la **sécurité** de l'établissement et au maintien en bon état des salles et de leur contenu.

Le personnel de l'accueil vous remettra une clé de salle en échange de **votre carte d'étudiant**, à l'exclusion de toute autre carte ou pièce d'identité.

Les salles sont mises à votre disposition pour des plages de **2 heures consécutives** au maximum, selon leur disponibilité, sachant que les cours, contrôles, examens et concours sont **prioritaires**.

Pour les formations de musique de chambre, une mise à disposition de **3 heures maximum est possible uniquement les samedis et dimanches**. Il est impératif de réserver **au minimum 48 heures** à l'avance.

Les salles du CNSMD sont destinées **exclusivement aux activités pédagogiques de l'établissement**. Vous ne devez pas les utiliser à d'autres fins **et notamment pour des cours particuliers** (à titre onéreux ou gratuit) à des élèves extérieurs au CNSMD **ni les réserver en votre nom pour une personne extérieure** à l'établissement.

Les personnes étrangères à l'établissement ayant un lien avec un projet ou une activité du Conservatoire doivent s'inscrire sur le registre d'accès auprès de l'agent de sécurité.

## 8 – CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

### OUVERTURE ET FERMETURE DU CNSMD DE LYON EN 2015-2016

#### Horaires d'occupation des salles de cours

périodes	horaires d'occupation des salles		
	du lundi au vendredi	samedi	dimanche et jours fériés
<b>période universitaire</b>	8h à 22h	8h à 20h	9h à 20h
<b>vacances de Toussaint</b> (horaires identiques sur les 2 semaines)	9h à 22h	9h à 20h	9h à 20h
<b>vacances de Noël</b> Fermeture du CNSMD	<b>pas d'occupation de salles</b>	<b>pas d'occupation de salles</b>	<b>pas d'occupation de salles</b>
<b>vacances d'hiver</b>	9h à 16h	<b>pas d'occupation de salle</b>	<b>pas d'occupation de salle</b>
<b>vacances de printemps</b>	9h à 22h	9h à 20h	9h à 20h
<b>vacances d'été</b> du 1 <sup>er</sup> au 28 juillet	9h à 16h	<b>pas d'occupation de salle</b>	<b>pas d'occupation de salle</b>

## 9 - VIE ÉTUDIANTE

### ► PERTE DE CARTE ETUDIANT

La perte de votre carte d'étudiant doit être signalée au plus vite à l'accueil où vous remplirez un formulaire de déclaration de perte de carte étudiant. Un duplicata pourra être produit après paiement de 10 Euros.

### ► RESTAURANT

La carte d'accès au restaurant, valable pendant toute votre scolarité, est délivrée par le restaurant sur présentation du bon d'accès remis par :

- pour les musiciens : le bureau de la scolarité (RDC S019) après votre inscription administrative ;
- pour les danseurs : le secrétariat du département danse.

**Attention** : passée la date prévue pour votre inscription administrative, vous ne pourrez plus bénéficier du tarif étudiant.

*Premières années :*

Un badge vous sera remis le 8 septembre qui vous permettra l'accès direct au restaurant.

Le prix du repas est fixé à **3,35 €**.

Vous verserez directement à la caisse du restaurant au minimum 10 euros, pour l'ensemble des repas des jours suivants.

*En cas de perte du badge* : vous devez immédiatement informer la caisse du restaurant qui bloquera votre compte, puis vous présenter au bureau de Véronique Reynaud muni d'une photographie et de votre carte d'étudiant, afin d'obtenir un nouveau bon d'accès au restaurant.

Votre interlocutrice : **Véronique Reynaud**: tél. 04 72 19 26 37 (bureau à l'arrière de l'Accueil)

### ► BOURSES À CARACTÈRE SOCIAL / SERVICE SOCIAL :

Les bourses de l'enseignement supérieur sont destinées à permettre à leurs bénéficiaires de poursuivre des études supérieures auxquelles, sans cette aide, ils auraient été contraints, dans le pire des cas, de renoncer. Elles ne peuvent être attribuées que pour des études effectuées à plein temps avec un rythme normal de progression.

Les demandes de bourse se font exclusivement auprès du CROUS : [www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr)

#### **Service social des étudiants**

N'hésitez pas à prendre contact avec le **C.R.O.U.S.** (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), et à demander de bénéficier de l'ensemble des services qu'il propose aux étudiants.

**CROUS de Lyon** : 59 rue de la Madeleine - 69365 LYON CEDEX 07 (1<sup>er</sup> étage)

Tél : 04 72 80 13 25 sur internet : [www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr)

Assistante sociale du CROUS : **Christine Goursaud**. Sur rendez-vous : tél. 04 72 80 13 25

### ► ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET D'ÉCOUTE

*Cap'Ecoute* : n° de téléphone unique : 0 800 33 34 35 (n° Vert, gratuit d'un poste fixe)  
ou 04 72 33 34 35 numéro national payant

*Pôle Jeune Adultes* : n° de téléphone : 04 72 65 75 34 (n° national payant)

## ► MANIFESTATIONS DE LA SAISON PUBLIQUE

Le CNSMD appuie ses projets pédagogiques sur une saison publique très riche qui met en valeur le talent et le travail des étudiants, enseignants et artistes invités. Productions en tournées et spectacles à l'extérieur sont l'indispensable apprentissage de tout interprète et les partenariats du Conservatoire sont autant d'occasions de confronter les étudiants avec le milieu professionnel.

Les concerts débutent à l'heure précise.

Les guichets ouvrent une **demi-heure** avant le début du concert.

Location-réservation : service communication (bureau S012 - RDC)

du lundi au jeudi : une semaine à l'avance et jusqu'à la veille du concert.

*Concerts payants* : tarif unique, 12 euros

Ils sont accessibles gratuitement pour tous les étudiants du CNSMD de Lyon.

**Les étudiants qui jouent peuvent bénéficier de deux invitations qu'ils doivent obligatoirement réserver, dans la limite des places disponibles. Les billets sont à retirer de 13h30 à 16h30 au service communication, du lundi au jeudi jusqu'à la veille du concert.**

*concerts gratuits* :

Entrée libre pour tous, sans réservation. Certains concerts font cependant l'objet d'une réservation obligatoire (consultez les programmes sur le site du CNSMD).

## ► NOUVELLE ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DU CONSERVATOIRE (N. A. E. C.)

Moteur de la vie étudiante au CNSMD, la N.A.E.C. est gérée par une douzaine d'étudiants musiciens et danseurs de toutes années, désireux de participer à l'esprit convivial, solidaire et dynamique si particulier au CNSMD de Lyon.

Tout au long de l'année, ses actions sont multiples : information et accueil des nouveaux étudiants et ERASMUS, organisation d'événements en partenariat avec le C.H.E.L.S. (Collège des Hautes Écoles Lyon-Sciences), concerts étudiants à programmation libre (Friday Night Fever), soirées étudiantes, baby-foot, ping-pong, pétanque ...

La N.A.E.C. met à disposition des étudiants un espace repos avec des canapés et des tables, situé à l'entresol donnant sur le bâtiment moderne.

Les adhérents à jour de leur cotisation pourront ainsi accéder au local situé au-dessus des machines à café (afin de profiter d'un point impressions/photocopies/relieuse, d'un accès WIFI, d'ordinateurs avec accès internet ...). Ils pourront aussi bénéficier d'avantages lors des soirées étudiantes.

Les bulletins d'adhésions sont disponibles sur le site internet (Accueil > La scolarité > Délégués et association > NAEC) et en annexe du dossier d'accueil. Vous recevrez une carte d'adhérent par la suite qui vous permettra d'accéder au local.

N'hésitez pas à nous contacter ! Bonne rentrée universitaire !

**Mail** : [associationnaec@gmail.com](mailto:associationnaec@gmail.com) **Facebook** : AssoNAEC

